



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

MOTO CLUB ERROBI
GESLIN Eric
3a avenue des Castors

64100 BAYONNE

Service Eau

LET220881

Dossier suivi par :
Jean-Claude ANSOLA

Tél. : 05.59.01.64.14
Fax : 05.59.01.63.94

Mèl : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Aménagement de deux gués temporaires - affluents intermittents de l'Arday sur la commune d' HASPARREN**
Courrier de notification de décision

Réf. : 64-2022-00207

Pau, le 07 Juillet 2022

Monsieur,

Par courrier en date du 06 Juillet 2022, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
Aménagement de deux gués temporaires - affluents intermittents de l'Arday sur la commune d' HASPARREN

dossier enregistré sous le numéro : **64-2022-00207**.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joints**.

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-51 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
L'adjointe à la cheffe du service eaux

Aurélie Burlinger